

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17
 Nbre de membres présents : 13
 Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence.

Date de convocation : 05 janvier 2021

Etaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, M. RENARD, Mme MONSEIGNE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, M. ESCOTS, M. COTIER, M. LABRIEUX, M. PENAUD, M. FEDIEU,

Etaient aussi présents : Mme PREVOST, Mme LIBAUD

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Délibération N°2021-01-07: Recrutement d'un stagiaire pour la « Compilation et cartographie des zones humides recensées dans des projets IOTA/ICPE », et demandes de subventions associées

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment ses dispositions ZH2 et ZH6 et sa règle R3,

Considérant la nécessité d'analyser :

- *les surfaces de zones humides perdues au sein de l'enveloppe des ZH du SAGE de 2013 (disposition ZH1) et les surfaces de ZH restaurées,*
- *les fonctionnalités hydrologiques, biogéochimiques ainsi qu'écologiques et écosystémiques altérées, perdues,*
- *les fonctionnalités hydrologiques, biogéochimiques ainsi qu'écologiques et écosystémiques restaurées au niveau des mesures compensatoires,*

et de réaliser une analyse économique des services perdus/gagnés.

Considérant la volonté de poursuivre le travail initié en 2018 avec l'UMS Patrinat (OFB et MNHN) sur la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides (territoire « test » du SAGE Estuaire de la Gironde dans la V2 de la Méthode).

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'accueillir un stagiaire pour effectuer la cartographie des zones humides recensées dans les diagnostics des projets IOTA/ICPE, les zones humides évitées, détruites et de compensation, l'analyse et l'évaluation économique des fonctionnalités perdues et restaurées sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Gironde. Le stage débutera à partir de mars ou avril 2021 pour une durée de 6 mois. L'indemnité de stage représentera un montant maximum de 3 600 € TTC (hors défraiement de déplacements) dont la dépense est inscrite au Budget Annexe Eau 2021 ;

Article 2. D'approuver le plan de financement suivant : coût de l'étude : 3 600 € ; plan de Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne (50% du coût soit 1 800 €), autofinancement SMIDDEST (max 50% du coût soit 1 800 €)

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le recrutement d'un stagiaire, les subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental de la Gironde et de la Charente-Maritime pour des appuis additionnels ;

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 22 janvier 2021

La Présidente

Pascale GOT

